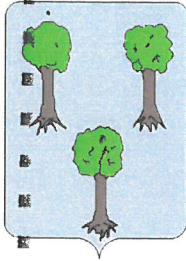


2020 - 004

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :

14 février 2020

Membres en

exercice :

11

Présents :

8

Votants :

9

Séance du 20/02/2020

L'an deux mille vingt et le vingt février, à 17 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DEORSOLA (Maire)

Présents : Jean Paul DEORSOLA, Victor RANCHIN, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Nancy BOHAIN, Christian MICHEL, Stéphane NICOLLET, Philippe SERRES

Représentés : Elisabeth COUTEL-MACHET

Excusés : Alain BREMOND, Maria-Anna BARISONE

Absents :

Secrétaire de séance : Christian MICHEL

Délibération n°D_2020_003

Déclaration d'Intention d'Aliéner : vente ROBERT-TRAËGER/PAROCHE//SAOUDI

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la vente d'un bien cadastré section C539 (d'une superficie totale 1 027m2) situé 281 Chemin Claude Galley et appartenant à Monsieur PAROCHE Benjamin et à Madame ROBERT-TRAËGER Caroline au profit de Madame SAOUDI Nadia.

Une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître TURLUR Gérard, notaire à 04190 LES MEES en fait état et demande l'avis du Conseil municipal concernant le droit de préemption urbain en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **NE DONNE PAS** de suite à exercice du droit de préemption urbain pour ce bien

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

| |
|---------------------------------------|
| RF |
| DIGNE LES BAINS (A H P) |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 20/02/2020 |
| 004-210401097-20200220-D_2020_003-DE |

